

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 juin 2015 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Date de la convocation : 18/06/2015

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais				Madame RICHET	X	Monsieur BASTIDE	
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X	Madame LARRIEU	X	Monsieur MERCADIER	
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET		Monsieur PILARD	Ex	Monsieur TABONE	
CDC du Pays de St Aulaye				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	Ex	Monsieur SEBART		Monsieur LAURET	Ex	Monsieur GALINEAU	X
Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
CDC du Canton de Fonsac				Monsieur BROUDICHOX	X	Monsieur EMAUZY	
Monsieur BEC		Monsieur MARIEN		Monsieur MARTINERIE	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur COMBILLET	Ex	Madame EYHERAMONNO	X	CDC du Sud Libournais			
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur ROBIN (V/Pdt)	Ex	Madame LEMOINE	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Madame RIBES	X	Monsieur MALVILLE P.	
Monsieur BESSON	Ex	Madame PEYREFITTE	X	Madame SAGE	X	Monsieur MALVILLE F.	
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur DAVID	Ex	Monsieur GUILHEM	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		CDC du Canton de Saint Savin			
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	Ex	Monsieur RIMBAUD		Monsieur TROPHIME	X	Monsieur QUERION	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BOULAN		Madame DUMAS	
Madame GANTCH (V/Pdt)	X	Madame KRIER	X	Monsieur HAPPERT	X	Monsieur BLAIN	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET	X	Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	Ex	Monsieur MESPLEDE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Madame PICQ	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur MARTY		Monsieur CLUZEAU	X	Madame MOLBERT	
Monsieur D'ANGLADE		Madame CONTE-JAUBERT		CDC du Canton de Blaye			
Monsieur FOULHOX		Monsieur NADEAU		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Madame GOUTTE	X	Monsieur MOURLOT	
CDC du Cubzaguais				Madame PELISSON	X	Monsieur MATHIA	
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	Ex	Monsieur L'AE	
Madame MONSEIGNE	X	Monsieur DEANNE		Monsieur CARREAU	X	Monsieur CORONAS	
Monsieur RAYNAL	X	Monsieur BRUN					

Accusé de réception en préfecture
063 25530617-20150624 2015 029-DE
Date de télétransmission : 02/07/2015
Date de réception préfecture : 02/07/2015

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Bourg				CDC de l'Estuaire			
Monsieur GRANCHERE	X	Monsieur BAQUE		Monsieur GANDRE (V/Pdt)	Ex	Monsieur RIGAL	
Monsieur BLANC	Ex	Madame LUCET		Monsieur BAILAN	X	Monsieur HENRIONNET	
Monsieur ARRIVE	X	Monsieur POUCHARD		Monsieur LABRIEUX		Monsieur NOEL	
Monsieur DEVESA	X	Monsieur JOLY	Ex	Monsieur BERNARD		Madame VERIT	

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur DAVID, Délégué de la Communauté de Communes du Sud Libournais a donné procuration à Madame RIBES, Déléguée de la Communauté de Communes du Sud Libournais
Monsieur BLANC, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg a donné procuration à Monsieur ARRIVE, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde
Monsieur BOUDIE, Député de la Gironde
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne
Madame HARDY, Conseillère Générale de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)
Monsieur LHEUREUX, Trésorier de Coutras

En ouverture de séance, sur les 52 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2015, 38 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20150624-2015-029-DE
Date de télétransmission : 02/07/2015
Date de réception préfecture : 02/07/2015

DELIBERATION N° 2015 – 029

Objet : Election d'un Membre permanent du Bureau Syndical du SMICVAL du Libournais Haute Gironde

Rapporteur : Monsieur MAROIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-10;

Vu les statuts du SMICVAL du Libournais Haute Gironde, notamment l'article 9,

Vu le règlement intérieur du SMICVAL du Libournais Haute Gironde, notamment l'article 19,

Vu la délibération n° 2014-034 en date du 28 mai 2014 portant détermination du nombre de Membres permanents du Bureau Syndical du SMICVAL du Libournais Haute Gironde

Vu la délibération n° 2014-037 en date du 11 juin 2014 portant élection des Membres permanents du Bureau Syndical du SMICVAL du Libournais Haute Gironde,

Considérant que les élections municipales et communautaires de la commune de St André de Cubzac ayant été annulées par décision du Conseil d'Etat en date du 20 février 2015, Madame Célia MONSEIGNE, élue Membre permanente du Bureau Syndical le 11 juin 2014, n'a donc plus été en mesure de pouvoir assurer cette fonction.

Considérant que de nouvelles élections municipales et communautaires ayant eu lieu dernièrement ont permis à la communauté de communes du Cubzaguais de pouvoir désigner à nouveau des délégués auprès du SMICVAL.

Considérant que le Comité Syndical du SMICVAL ayant à nouveau l'intégralité de ses membres (52 titulaires et 52 suppléants), il est proposé de procéder à l'élection d'un Membre permanent afin de compléter également le Bureau Syndical.

Considérant que les Membres permanents du Bureau Syndical sont élus parmi les délégués du Conseil Syndical.

Considérant que les Membres permanents du Bureau Syndical sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Considérant que s'est portée candidate, Madame Célia MONSEIGNE, Déléguée de la communauté de communes du Cubzaguais.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents (38 délégués présents, sur 52 délégués en exercice), et dont 2 procurations, le Conseil Syndical décide :

Article 1 :

D'élire Madame Célia MONSEIGNE, Membre permanent du Bureau Syndical et ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été immédiatement installée.

Article 2 :

En application des dispositions combinées des articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 2122-13 et D. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales ainsi que R. 119 du Code électoral, les protestations dirigées contre les présentes opérations électorales doivent être formées dans un délai de cinq jours qui commence à courir vingt-quatre heures après les élections.

Article final :

Le Président et le Directeur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
03/07/2015 à 15h45
FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
Date de l'acte : 2015-06-24
FAI A ST DENIS DE PILE le 24 juin 2015
Date de réception préfecture : 02/07/2015

Le Président,
ST DENIS DE PILE
33970
05 57 55 37 17
Ain MAROIS
SMICVAL du Libournais Haute Gironde